Image not found or type unknown

Mariage avec visa touristique

Par **Claire04**, le **29/01/2017** à **01:22**

Bonjour je me nomme claire et je suis gabonaise. En fait, je dois me marié avec un français en france. Mais on reside au cas. Cette decision, juste pasqu on veux s installer en france. En effet , mon petit amis m as precedé avec les papiers qu il doit deposer a la mairie en france. Des lors, est que mon ami peut introduire la demande de mariage sans moi?? Vu que moi je serai en france dans quelque semaine.
Aussi, est que l'ecart d'age peut il constituer un obstacle a notre mariage? Vu qu il ya pas mal d'ecart entre nous.

Merci

Par **youris**, le **29/01/2017** à **10:38**

Bonjour,
Le maire peut demander au procureur de faire une enquête s'il estime que le mariage a pour unique but de vous permettre d'obtenir un titre de séjour.
Le mariage ne donne pas droit automatiquement et immédiatement à un titre de séjour.
Salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés